



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 22 juin 2021

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 19h00

Appel: 42 membres présents, 5 membres excusés, 6 membres non excusés

Excusés
Annelore Carrayol
Véronique Grin
Jasmine Menamkat
Carmelo Nicolo
David Savelli
Non Excusés
Francisco Da Silva
Ameur Jalleb
Pierre Maeder
Denis Mezentin
Thomas Rigolet
Giovanni Troccoli

Le quorum est atteint: 79%

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la séance du 11 mai 2021
2. Communications de la Présidente
3. Communications de la Municipalité
Communiqué N° 39
4. Préavis 2016-2021 N° 56 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal, législature 2021-2026 ». Rapport de la Cofin et prise de décision.
5. Comptes 2020. Rapport de la Cofin et prise de décision.
6. Gestion 2020. Rapport de la Cogest et prise de décision.
7. Interpellation de Mme Mozzetti et consorts « Pour un accueil socio-culturel sans lacunes de nos jeunes ».
8. Postulat de M. Christian Hay, Mme Dominique Perren et consorts « Pour une meilleure accessibilité en TP du Gymnase d'Ettoy ».
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.

Après les salutations d'usage la Présidente passe à l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.



2. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2021.

Le procès-verbal est accepté à la majorité après quelques corrections.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente annonce que l'ordre du jour de cette séance a été passé en revue lors de la séance de bureau du 14 juin ; parallèlement elle a organisé une réunion des chefs de groupes de la nouvelle législature pour discuter des commissions et des diverses répartitions pour les membres. Elle annonce également les lieux des assermentations des délégués pour les diverses associations intercommunales.

4. Communications de la Municipalité.

Le Syndic informe que la Municipalité a pris la décision, lors de sa séance du soir précédent, de résilier son affiliation de membre à l'UCV. Cette décision a été largement réfléchie et validée en juin, le délai de résiliation étant fixé au 30 juin et elle a été prise car il a été constaté que l'Union des Communes Vaudoise n'a pas défendu le cas rollois, particulièrement cette dernière année.

Mme Tecon informe qu'en date du 29 juin, la direction de l'institut du Rosey organise au Carnal Hall une présentation de leur nouveau projet de sciences et entrepreneuriat qui sera à l'enquête cet été. La population rolloise y est invitée.

M. Haldimann apporte des compléments aux communications de la Municipalité et revient sur le sujet de certains tapis routiers. Ces travaux ont notamment été effectués avec le ECR à la route de l'Hôpital, Général Guisan, Place de l'Industrie, et selon la limite du budget disponible la pose de ces tapis sera étendue à d'autres routes. Il évoque ensuite la liaison mode doux « La Bigaire », car il pensait arriver avec de bonnes nouvelles aujourd'hui ce qui n'est malheureusement pas le cas. Le dossier est encore au bureau d'études et les nouvelles viendront en septembre. Au point 4 des communications municipales relatif aux travaux de la Grand Rue, le montant stipulé pour un crédit complémentaire de Fr. 291'520.09 sera finalement aux alentours de Fr. 264'520.-.

5. Préavis 2016-2021 N° 56 « Jetons de présence et indemnités du Conseil communal, législature 2021-2026 ». Rapport de la Cofin et prise de décision.

Le rapporteur de la Cofin, Mme Schlup, lit les conclusions du rapport.

La Présidente annonce avoir reçu de la part du groupe Rose-Verts deux amendements et lit le premier amendement qui porte sur l'indemnité forfaitaire annuelle de la secrétaire du Conseil communal « Que l'indemnité annuelle de Fr. 16'000.- allouée à la secrétaire du Conseil communal soit assujettie au deuxième pilier ». Elle ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Fries, autrice de l'amendement, explique qu'à son sens l'indemnité est un salaire qu'il faudra à l'avenir traiter comme tel car on sait que la fonction de secrétaire du Conseil est une tâche à temps partiel qui prend beaucoup de temps. Le salaire n'est effectivement pas suffisamment élevé pour être soumis au deuxième pilier mais il faut y remédier. On sait que beaucoup de femmes travaillent à temps partiel et sont prétéritées au niveau du deuxième pilier. Il faut encourager le bureau à traiter ce point sérieusement.

M. Joly entend bien les arguments mais si on adopte cette décision cela impliquera d'autres choses sachant que les personnes qui ont plusieurs emplois à temps partiel ont des choix à faire en termes de couvertures, choix qui sont individuels. Il n'est pas sûr qu'au niveau du Conseil on puisse choisir ce type d'automatismes.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

M. Joly prend la parole pour expliquer qu'il faudra qu'un représentant des ressources humaines vienne au Conseil pour expliquer les conséquences que cela aura sur les charges du personnel, pour la personne concernée et pour les cotisations autres que celles du deuxième pilier qui devront être prélevées.



La Présidente passe au second amendement reçu de Mme Suva pour le groupe Rose-Vert « Que les frais de garde pour enfants soient remboursés selon le tarif de la Croix Rouge Vaudoise », et ouvre la discussion.

M. Petit demande si un montant peut être annoncé car on ne sait pas sur quoi voter.

Mme Suva pense qu'il s'agit d'un montant horaire de Fr. 8.- à Fr. 10.- selon le nombre d'enfants.

M. Deruaz dit que le Conseil ne peut se prononcer que sur des dépenses, donc des demandes chiffrées.

M. Bréchon relève que le texte de l'amendement qui précise « selon le tarif de la Croix Rouge Vaudoise » est celui qui figurait sur le préavis municipal de la commune de Nyon il y a dix ans. On ne peut pas mentionner un chiffre qui évolue au gré du marché sachant que la Croix Rouge peut augmenter ses tarifs.

M. Joly demande quels sont les critères d'éligibilité entre enfants, présences, séances, parents... y a-t-il une règle qui est édictée ou est-ce seulement sur déclaration ?

Mme Suva souligne que ce devrait être au Bureau du Conseil de se déterminer sur les détails techniques.

La Présidente remarque que c'est ce soir qu'une décision sera prise par le vote du Conseil.

M. Bréchon imagine que c'est un peu comme pour les crèches et garderies, et que dès qu'il y a des besoins de garde on rentre dans cet article.

M. Petit demande si le prix est indexé au salaire.

Le Présidente répond que non, c'est un tarif horaire. Elle fait voter l'amendement qui est refusé à la majorité.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le fond du préavis et la reforme pour faire voter. Le préavis amendé est accepté à la majorité.

Fondée sur les rapports, la Commission des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la Municipalité du 26 avril 2021
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter les jetons de présence du Conseil communal, valables du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2021



5. Comptes 2020 – Rapport de la Cofin.

Mme Schlup, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis la Présidente passe en revue les chapitres à tour de rôle :

1.- Administration générale

2.- Finances

21- Impôts. M. Deruaz est surpris par les 117 mios de rentrées fiscales puisqu'il y a encore une année, lorsque le Canton surévaluait de 6 mios, il était bien expliqué que c'était exceptionnel et que cela n'arriverait plus jamais. Il craint en effet que cela n'arrive plus jamais. Il se rappelle que lors de la discussion sur le budget 2020 il était intervenu pour dire que la Commune n'avait plus d'espoir à attendre du département des finances, et il remarque aujourd'hui que la loi sur la péréquation n'a pas été modifiée et qu'il n'y a rien à attendre du Service des communes. Par contre il y avait beaucoup à attendre du département des finances puisqu'on avait reçu un cadeau de 80 mios alors que c'était 15 mios qui avaient été annoncés sur les personnes morales; donc environ 94 mios en tout. Il s'interroge car le secret fiscal commence à protéger davantage le département des finances que les entreprises qui paient des impôts. Tout d'un coup, début 2020, la commune a commencé à recevoir des versements réguliers du service des finances, d'ailleurs même depuis fin 2019, et il demande si la Municipalité a obtenu la garantie du Département des finances que l'argent versé cette année n'aurait pas pu l'être l'année dernière. Le plafonnement était à 45 l'année précédente et cette année à 48 donc on a payé Fr. 3.- de point d'impôt de plus en recevant cet argent en 2020 que si on l'avait reçu en 2019. Trois points d'impôt représentent 5,7 mios pour Rolle. Est-ce que la Municipalité a la garantie que l'argent qui a été versé en 2020 devait bien être versé en 2020 et pas avant ?

Le Syndic croit que des garanties on n'en obtiendra jamais et on n'en a jamais obtenues et il est vrai que la Municipalité a essayé de faire en sorte que le plus possible de versements aient lieu en 2019, mais pour certains d'entre eux cela n'a pas été possible. Il est à noter que ces versements sont d'abord effectués par les entreprises dont certaines bouclent leurs comptes en milieu d'année ce qui ne permet pas des versements pour la commune en fin d'année.

M. Deruaz est interpellé par les entreprises qui bouclent leurs comptes en juin car ces montants devraient être plutôt reçus en octobre, novembre ou décembre qu'en janvier ou février. Mais comme on ne sait pas d'où ils viennent et qu'on n'a pas le droit de le savoir il est difficile de se prononcer; mais il doute qu'ils proviennent d'une petite entreprise de construction de la place... Quand il a fait le tour des services de l'Etat avec la Municipalité il y a deux ans pour présenter les problèmes de la péréquation à Rolle, il avait réalisé une modélisation des rentrées des impôts sur les entreprises allant de 0 à 50 mios. Il a entendu à cette occasion de nombreux sarcasmes des Conseillers d'Etat et de la commission paritaire puisqu'il était un doux rêveur d'avoir imaginé des rentrées fiscales de 50 mios. Résultat, 94 mios deux ans plus tard. Il se demande franchement pourquoi l'on discute sur les comptes et sur les budgets car quand on nous annonce 15 mios de rentrées d'impôts sur les entreprises et qu'on nous verse 94 mios, quelle planification peut-on prévoir ? Tout le reste n'est qu'anecdote... La preuve est qu'une année les comptes ont été refusés et rien ne s'est passé. Une année le budget a été amendé, de façon totalement illégale selon le préfet de l'époque, et rien ne s'est passé. Quoi que l'on fasse, rien ne se passe. Le Département des finances proclame et on doit le croire sur parole, ce n'est pas de la démocratie.

Le Syndic confirme les propos de M. Deruaz; il faut remettre l'église au milieu du village car l'autonomie communale se limite à pas grand chose, en tout cas dans le domaine des finances ; la démonstration vient d'en être faite.

M. Paley se demande si on n'aurait pas dû passer des provisions pour faire face au risque qu'une partie de l'argent doive retourner au Canton. Il y a des risques qu'une partie ne reparte car il s'agit d'avances sur des estimations. Il serait opportun de passer des provisions sur ces comptes.

3.- Domaines et bâtiments

4.- Travaux



47- Port – Rives - Cours d'eau. M. Tschudin se demande, à propos du compte du droit de boucle qui est lié au port, pourquoi il n'a pas bougé du moindre franc. Il sait qu'il y a eu des mouvements dans le port et il veut être certain que les variations des droits de boucle ont bien été comptabilisées au bon endroit.

Mme Choulat Pugnale dit que ces droits de boucle ont été comptabilisés au bon endroit et se renseignera, mais ne pense pas que cela ait de l'influence sur ce compte.

5.- Instruction publique et cultes

6.- Police

7.- Sécurité sociale

8.- Services industriels

La Présidente ouvre la discussion sur le fond du rapport.

M. Deruaz revient sur le bilan de ce qui a été encaissé de la part des entreprises sises sur le territoire et la facture péréquative. Il disait il y a 2 ans que le système péréquatif est injuste car il favorise les communes à faible capacité contributive et celles excessivement riches. Cette année Rolle est une commune accidentellement excessivement riche, et il trouve toujours ce système complètement injuste.

Le Syndic tient à remercier, au nom de la Municipalité, la commission des finances pour son travail et son sens des détails, et d'avoir relevé la valeur du point d'impôt par habitant qui effectivement représente un problème pour la commune au niveau des couches péréquatives qui se rajoutent les unes aux autres et particulièrement cette année où on est bien servi en recettes fiscales. Avec le problème du décalage des années on n'aura forcément plus les mêmes recettes et il faudra quand même payer les différents niveaux péréquatifs comme Enjeu et le Conseil interrégional de Nyon. Il faudra mettre cette question sur la table.

M. Joly confirme que lorsque les comptes ont été reçus par la Cofin, tous les membres étaient heureusement assis... Quand on voit les chiffres que l'on traite aujourd'hui, on oublie presque que l'année précédente était une année de crise. Il faut bien comprendre que sur les recettes fiscales de cette année il n'en reste qu'un peu plus de 17% dans les caisses de la commune. Pour Fr. 100.- de recettes fiscales exceptionnelles, il ne reste que Fr. 17.50 qui appartiennent à la Commune. Par contre quand les montants étaient hébergés par la commune il a fallu supporter les risques liés à ces montants car il n'est pas anodin d'avoir plus d'une centaine de millions sur son compte en banque; il faut payer les intérêts négatifs et positifs sachant que ces intérêts ne se compensent pas et qu'il faut les payer tous deux; ces intérêts sont prélevés sur les ressources de la commune et non pas sur les ressources de la péréquation intercommunale ou cantonale. Finalement ce sont les rollois qui financent ces risques qui ne leur appartiennent pas. Par ailleurs ces recettes fiscales exceptionnelles ont un impact sur les comptes de Rolle en 2020 mais auront également un impact sur les comptes de Rolle en 2022, 2023 et 2024. Aujourd'hui il n'est pas possible de provisionner ces montants alors que justement on a ces recettes exceptionnelles. On ne peut pas préfinancer les montants que l'on connaît déjà approximativement et qu'il faudra payer quoi qu'il arrive dans les années à venir. En l'occurrence, les estimations déjà faites représentent environ Fr. 200'000.- par année, voire peut-être plus, donc environ Fr. 600'000.- sur trois ans. Ce chiffre pour Rolle n'est pas anodin et peut permettre de faire beaucoup pour les rollois. Les montants des recettes fiscales font qu'un même franc est prélevé au minimum trois fois si ce n'est pas quatre fois. Les recettes fiscales rentrent dans la péréquation cantonale, la facture sociale, où les millions sont prélevés une première fois. Les mêmes millions, sans déduction du montant déjà payé sont prélevés pour la péréquation intercommunale et ensuite ces mêmes millions, sans déduction des deux factures précédentes, viennent dans les calculs des associations intercommunales comme par exemple ENJEU ou le Conseil régional en fonction des projets. Le franc est toujours le même et il est versé une fois au Canton, une fois aux autres communes, une fois aux communes limitrophes.



En prenant l'exemple d'ENJEU, il faut comprendre que les voisins sont trois fois bénéficiaires de la situation de Rolle parce que comme Rolle participe de manière exceptionnelle à la facture sociale, c'est un montant qu'ils n'ont pas besoin de payer. Ensuite comme Rolle participe de manière exceptionnelle à la facture intercommunale par le biais de la répartition intercommunale, ce sont aussi des montants qu'ils n'ont pas besoin de payer et dont ils bénéficient directement selon leur situation, et ils bénéficient une troisième fois des recettes de la commune de Rolle puisqu'avec ENJEU on prend les mêmes et on recommence. Il pense qu'il serait important que les conseillers qui seront à ENJEU et les autres associations intercommunales aient conscience de ces éléments qui ont un impact direct sur les ressources de la Commune. Ça paraît un peu lointain, on se dit chaque année qu'on a à peu près la même facture mais les prochaines années ce qui est sûr c'est que ce ne sera pas la même facture. Aujourd'hui la situation rolloise est assez paradoxale car on a reçu énormément d'argent et il nous en reste infiniment peu, et il en restera encore moins en 2024.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 12 avril 2021
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2020 de la Commune de Rolle tels que présentés.

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2020 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2021

6. Rapport de gestion 2020 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, M. Founou, lit les conclusions du rapport puis les vœux de la Cogest. La Présidente ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – Que dans un effort de transparence tout compte « Imputations Internes N° XXXX.390000 » supérieur à Fr. 10'000.- soit expliqué en détail dans un tableau faisant partie des annexes du rapport de gestion.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité entre matière pour ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 2 – Que la Municipalité transmette sans attendre les renseignements manquants liés à l'immobilier (point 4) à la prochaine Cogest dès qu'elle aura été nommée.

M. Tschudin informe qu'entre temps la Cogest a reçu les informations complémentaires manquantes mais le rapport était déjà terminé. Ces informations seront transmises directement à la nouvelle Cogest.

Réponse de la Municipalité: *Mme Choulât Pugnale estime qu'il serait utile que les nouveaux membres de la Cogest rencontrent la Municipalité avant la fin de l'année.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.



Vœu 3 – Que la Municipalité fasse toute la lumière sur la gestion du service du gaz ; que le différend avec les SIL soit résolu au plus tôt et qu'elle rende compte au Conseil communal sans délai sur ce sujet. Afin de ne pas léser les clients du gaz et d'augmenter sans raison le compte réserve de gaz, la Municipalité devrait considérer suspendre la facturation du premier semestre jusqu'à ce que le tarif « correct » soit déterminé.

M. Tschudin déclare que vu la situation des activités du compte gaz, il lui est difficile de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la distribution monopolistique du gaz à Rolle. Selon une discussion avec la Municipalité suite au rapport de gestion, un travail de transparence sera fait et présenté au Conseil prochainement. Il suggère qu'une commission de 4 membres, 1 de chaque parti politique, soit nommée par le Conseil à la prochaine séance afin d'aider la Municipalité à faire toute la lumière sur le compte gaz et établisse une stratégie pour 2030.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité n'a pas attendu ce vœu pour se mettre au travail et essayer de faire la lumière sur ce problème de facturation car ce sont les services internes de controlling qui ont mis le doigt sur ce problème. A propos de la surfacturation relevée par M. Tschudin, un prestataire externe a déjà été mandaté afin de vérifier l'ensemble des compteurs sur le territoire communal et il a constaté que le problème ne venait pas de là. Il y a effectivement un problème de surfacturation qui n'est pas de la commune envers ses habitants, mais serait plutôt du côté des SIL qui facturent 32 mios de Kwh alors que 35 sont consommés, donc un différentiel de 3 mios qui ne se crée pas dans le réseau rollois. L'important était de vérifier les compteurs, qui sont à présent certifiés par l'entreprise mandatée et les SIL sont en train de vérifier les points d'injection du réseau. La Municipalité étant favorable à une transparence avec son organe délibérant et entre donc en matière pour ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4 – Que la « Commission des Parkings (compte 311) » soit renommée de manière à mieux correspondre à ses activités (voir cahier des charges sous point A.8.b).

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité entre matière pour ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 5 – Que la Municipalité explore les possibilités d'une meilleure communication avec les rollois-es. La Cogest encourage la Commune à exploiter les possibilités de communication modernes, notamment électroniques.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité fera tout ce qu'il faut pour communiquer encore davantage avec les moyens modernes, sachant que cela a déjà été mis en oeuvre durant la présente législature, et entre donc en matière pour ce vœu.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Hay, qui a voté non pour le troisième vœu, explique qu'il est d'accord sur le fond mais pas sur le fait qu'une commission soit créée à 4 membres puisque normalement elles sont composées de 7 membres, alors qu'en plus la Commission permanente de Gestion existe pour ce genre de tâches.

Le Syndic constate que ce rapport est beaucoup axé sur les finances et se pose la question si l'existence de la Cogest se justifie ou s'il ne faudrait pas la fusionner avec la Cofin. Le rapport porte beaucoup sur le gaz et il confirme les propos de M. Haldimann car la Municipalité essaie déjà de faire la lumière sur ce problème et ne veut nullement escroquer les consommateurs de gaz. Il y a d'importantes réserves financières dans ce domaine et la Cogest ne devrait pas trop se poser la question du prix du gaz mais plutôt savoir si une institution publique, comme une commune, doit être un prestataire d'énergie non renouvelable et du coup faire des bénéfices ou des pertes. Les réserves qui ont été faites sur la consommation de gaz ces dernières années sont un impôt caché pour certains consommateurs. Ces réserves de consommation de gaz seront utilisées pour commencer à réaliser la transition énergétique et est-ce normal que ce soient les consommateurs de gaz qui contribuent plus que les autres... il y a un problème d'équité dans ce domaine. Il constate également que passablement de membres de la Cogest ont été absents et n'ont pas participé à toutes les séances ce qui n'a pas dû faciliter la recherche de documents auprès de la Commune.



M. Joly se dit que s'il doit payer quelques centimes de plus le kwh et que ces centimes restent à Rolle sans qu'ils ne soient « péréquationnés », il n'est pas contre.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2020 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2020 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2020, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2020 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2020 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2021

7. Interpellation de Mme Mozzetti et consorts « Pour un accueil socio-culturel sans lacunes de nos jeunes ».

Mme Mozzetti pense qu'un accueil des jeunes en service toute l'année apporterait beaucoup de bénéfices à de nombreux parents.

M. Micello répond à cette interpellation, ressemblant vraiment beaucoup à celle qui a été déposée il y a une année, en expliquant que le Sésame est une association à but non lucratif qui relève du Code civil et qui est organisée avec un comité et une assemblée générale composée des représentants des communes qui la financent en partie, une autre partie venant de levées de fonds organisées par le Sésame lui-même. Suite à l'interpellation de l'année dernière un sondage a été conduit auprès des parents des 250 membres qui profitent des services du Sésame, pour les questionner sur la pertinence d'ouvrir pendant les vacances scolaires. Les résultats du sondage ont été assez clairs et il n'y a pas suffisamment de demandes pour justifier ces ouvertures. Durant la période Covid, le Sésame s'est fait la réflexion que les enfants ne partiraient pas forcément en vacances et a déjà entrepris des actions pour les vacances de février et de Pâques. Il faut par ailleurs être conscients que les éducateurs qui travaillent au Sésame ne prennent quasiment pas de vacances durant l'année pour répondre aux activités, et ils doivent forcément en prendre en été ; l'autre partie de la fermeture estivale est destinée à la préparation des programmes d'activités. Le travail des animateurs et des éducateurs n'est bien évidemment pas mis en danger par la fermeture annuelle, il leur permet simplement de prendre le repos auquel ils ont droit et de préparer la rentrée suivante. Le financement du Sésame se fait par les communes et la commune de Rolle le finance par une participation exceptionnelle. Une partie des vacances d'été et une partie des vacances d'automne seront animées, donc le Sésame répond déjà à cette question.

Mme Mozzetti remarque que ce ne doit pas être les mêmes personnes qui travaillent toute l'année et la plupart des employés, dont elle, n'ont pas 15 semaines de vacances par année mais plutôt 4 semaines. Les UAPE pour les enfants jusqu'à 10 ans ferment durant 3 semaines pendant l'été et 2 semaines en fin d'année et les éducateurs ne sont pas surchargés. Comme dans chaque entreprise un tournoi peut être organisé pour gérer les absences. En ce qui concerne le questionnaire, qu'elle a elle-même rempli, elle doit dire que l'on ne peut que répondre aux questions posées et que l'on ne



peut pas répondre aux questions non posées. Il y a un décalage entre ce que l'économie demande aux parents par le biais de leur travail, et ce que d'autres structures offrent. Elle constate que les parents peuvent toujours se débrouiller mais cela demande un énorme travail d'organisation de leur part qui pèse sur leur emploi rémunéré. Le petit pas en plus qui est demandé ce soir permettrait aux femmes qui travaillent d'évoluer au mieux dans toutes leurs tâches.

Le Syndic relève la chance d'avoir le Sésame à Rolle et on peut faire ce que l'on veut mais il faut lui donner des moyens. Il a appris récemment qu'une éducatrice de Haute Ecole Spécialisée, formée, diplômée avec 5 ans d'expérience touche Fr. 22.-/heure au Sésame, mais il ne sait pas s'il s'agit d'une somme brute ou nette. Au vu de cette rémunération il est très possible que l'on ne trouve pas du personnel supplémentaire à engager au Sésame. Il y a un problème de moyens à mettre à disposition.

M. Founou demande si les résultats du sondage sont publics et s'ils peuvent être diffusés au public. De connaître les résultats du sondage permettrait de clarifier le débat et de prendre en compte les perceptions diverses.

M. Micello explique que les résultats du sondage appartiennent au Comité de l'Association Sésame et il fera suivre cette demande au Comité afin de connaître leur volonté, ou pas, de rendre publics ces résultats. Quoi qu'il en soit, un pas a déjà été fait dans ce sens en 2020 et 2021 avec l'ouverture pendant les vacances, ainsi qu'il l'a précisé précédemment, et il a donc déjà répondu à la question.

Mme Perren se demande si Mme Mozzetti ne devrait pas intervenir directement auprès de Sésame lors de son assemblée générale.

M. Micello précise que l'association est composée des membres qui la financent, qui sont les communes, et l'assemblée générale est composée des représentants des communes ainsi que de représentants de parents et c'est peut-être auprès de ces derniers que Mme Mozzetti devrait intervenir.

Mme Fries pense que le fond de l'interpellation est bon sachant qu'il est souvent difficile de concilier vie professionnelle et vie privée, et il faudrait plutôt déposer une motion afin que la Municipalité puisse évaluer les coûts engendrés par l'élargissement de l'ouverture du Sésame.

M. Hay trouve que cette interpellation est tout à fait claire ; elle dit ceci : « nous demandons à la Municipalité, en sa qualité de représentante de la commune de Rolle au sein de l'association, de lancer une discussion sur ce sujet ». En entendant les propos de M. Micello on se rend compte que la discussion a déjà eu lieu, et il a rappelé qu'il y a à peu près une année la même chose a été demandée. Ça n'a pas été demandé dans le vide puisque suivi d'effets et il faut bien prendre en compte qu'il s'agit d'une association et la Municipalité n'a pas le pouvoir de changer quoi que ce soit dans les décisions qui s'y prennent. Alors pourquoi en rediscuter à présent.

Le Syndic relève qu'il n'existe pas que l'association Sésame et la garde d'enfants adolescents ou pré-adolescents n'est pas une tâche simple qu'il faut prendre au sérieux. Le Sésame est bien sûr tout à fait adapté et peut-être faut-il aussi travailler avec ENJEU au niveau de l'accueil de jour.

La Présidente clôt la discussion, la Municipalité ayant clairement répondu à l'interpellation.

8. Postulat de M. Christian Hay, Mme Dominique Perren et consorts « Pour une meilleure accessibilité en TP du Gymnase d'Etoy ».

Mme Perren explique que le but de ce postulat est d'inciter la Municipalité de Rolle à entreprendre des démarches conjointement avec les municipalités de l'ouest rollois pour assurer une meilleure desserte de la gare d'Etoy. En effet le gymnase d'Etoy est en train de fortement se développer, et cette année il accueille plus de 500 élèves et en accueillera de plus en plus. Il y a un grand problème de transports publics car les élèves doivent transiter par la gare d'Allaman et ensuite prendre un bus.

Cette année les bus vont être dédoublés, voire détriplés afin d'assurer le transport des élèves entre



Allaman et Etoy mais parfois les trains ont du retard et les bus n'attendent pas les élèves qui ratent ainsi une ou plusieurs périodes au vu du trajet à pied d'Allaman à Etoy.

Il faut savoir que la construction d'un nouveau gymnase prendrait de 10 à 15 ans pour la recherche du terrain qui n'est pas encore trouvé, l'élaboration du projet architectural, les oppositions, la construction, etc. Le directeur du gymnase de Nyon fait son maximum pour améliorer la desserte des trains entre Nyon, Gland, Rolle, Allaman puis le trajet jusqu'à Etoy mais il aurait besoin de l'appui des politiques, ce qui a motivé le postulat.

M. Deruaz pense que le problème dépasse largement l'ouverture d'un gymnase car il est général. En fait on a amélioré les dessertes entre Rolle et Lausanne mais pas entre Rolle et les gares intermédiaires. Par exemple à Etoy où il y a énormément de places de travail il y a peu de logements et le rollois qui travaille à Etoy a le même problème que le gymnasien. On dirait que le Canton de Vaud s'arrête à Allaman au niveau du réseau ferroviaire... Il soutient ce postulat mais c'est également à chacun, de par son réseau, de contacter des élus à Berne qui sont les seuls à pouvoir faire pression sur les CFF.

M. Bréchon informe que le PS soutient le postulat et il se fait le relais d'une demande supplémentaire du parti relative aux finances des étudiants et apprentis car il n'est pas normal que puisqu'ils ne peuvent pas étudier sur leur lieu de domicile ils doivent payer de leur poche ces trajets. Le PS demande donc la gratuité des déplacements pour les apprentis et étudiants jusqu'à leur lieu d'étude.

Le Syndic confirme qu'influencer des trajets ou des horaires CFF est très compliqué. Par contre en ce qui concerne le réseau des bus, car postaux et régionaux, il y a moyen de faire quelque chose mais le district de Nyon s'arrête à Perroy. Il y aurait grand intérêt à ce que les districts de Morges et de Nyon fusionnent, ou en tout cas dialoguent un peu plus sur la question de la mobilité, surtout au vu des déplacements interdistricts qui augmentent constamment.

M. Hay remarque que le postulat ne demande pas grand chose et ne dit pas exactement quoi. C'est à la Municipalité de faire quelque chose pour que ça change, et il remarque que chaque année les CFF mettent en consultation le nouvel horaire des chemins de fer, ce qui est une opportunité de s'exprimer.

Mme Choulât Pugnale qui a bien entendu le message confirme que la Municipalité va s'en occuper et M. Deruaz a déjà fait passer une idée à ce propos qui est de prendre contact avec M. Olivier Français.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote sur la prise en considération du postulat, vote qui l'accepte à l'unanimité.

9. Associations intercommunales.

M. Bréchon, à propos de la séance du Conseil intercommunal du 17 juin, informe que les préavis suivants ont été acceptés : **Préavis 67-2021-DISREN** – Seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte, d'un montant de Fr. 102'697.-. Rolle faisant partie du cercle porteur A avec 8 autres communes, le montant à payer sera de Fr. 8.- par habitant. **Préavis 68-2021-DISREN** – Seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région, d'un montant de Fr. 84'803.-. Rolle faisant partie du cercle solidaire A, le montant à payer sera de Fr. 1.50.- par habitant. **Préavis 69-2021** – Comptes 2020. **Préavis 70-2021** – Financement des bus nocturnes pour 2022-2023, d'un montant de Fr. 70'000.- financés par le fonds TP. **Préavis 71-2021** – Cautionnement complémentaire de Télé-Dôle SA de Fr. 1'650'000.- qui se rajoutent au cautionnement initial de Fr. 2'300'000.- pour la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes. A ce propos, les architectes ayant été mis en cause, il les a défendus car c'étaient les architectes conseils qui ont fait de mauvaises estimations il y a très longtemps. On parle ici d'un projet 4 saisons et le loyer annuel que Sogestar paiera à Télé-Dôle est de Fr. 500'000.-. Pour mémoire, Région Nyon détient 92% des actions de Télé-Dôle SA. Pour les réseaux agroécologiques Cœur de la Côte et Nyon Région, de plus amples informations sont disponibles sur le site internet de Région Nyon.



Pareil pour :

- Le projet d'agglomération du Grand Genève de 4^{ème} génération (PA4), signé la semaine précédente.
- Les avantages loisirs (les bons sont à commander via internet).
- Les bus nocturnes, qui devraient être en service dès mi-juillet.
- Le réseau des vélos en libre-service, qui s'agrandit (il y a une station supplémentaire à Bursins pour un total de 26 stations et de 200 vélos, avec une projection au 31 décembre de 40 stations avec 300 vélos à disposition, dont la moitié de vélos électriques).

Prix artistique 2021 : les candidats peuvent faire leurs offres, il y a de l'argent à gagner...

10. Propositions individuelles et divers.

M. Joly propose, en cette fin de législature, d'offrir les jetons de présence de la séance à l'association Solidarolle, proposition acceptée à l'unanimité selon le vote. Par ailleurs il aimerait que les documents destinés aux conseillers qui sont à disposition sur l'intranet de la commune le fussent en format initial et non pas pdf, format qui ne permet pas de recherche depuis un champ de recherche.

Mme Perren se réfère au procès-verbal du mois de mai dans lequel elle avait lancé une pique de rappel en relation à une réponse à son postulat de mars 2020 « Pour une planification à long terme des besoins en bâtiments scolaires et infrastructures sportives » auquel elle attendait une réponse ce soir.

M. Micello explique que l'association Enfance et Jeunesse a redemandé à un bureau d'études de refaire un travail d'analyse sur les besoins en infrastructures scolaires pour l'arrondissement. L'étude vient d'être délivrée et réponse sera donnée après une prise de connaissance approfondie de cette étude qui est dans les mains d'ENJEU et pas encore reçue par la commune. Tout le possible sera fait pour que réponse puisse être donnée en septembre.

Mme Beck espère que les documents relatifs aux séances des conseils continueront à être envoyés en format papier par la poste.

La Présidente confirme que ce sera possible, et les chefs de groupes feront parvenir une liste des personnes qui désirent l'envoi postal à la secrétaire.

M. Tschudin est ravi de pouvoir annoncer qu'il y a de nouveaux ménages à Rolle, notamment une dizaine de couples d'hirondelles qui ont emménagé dans leur hôtel.

Mme Carrad Gay revient sur le problème des feux rouges à la route de la gare qui sont systématiquement rouges, même lorsque cela ne se justifie pas. Entre 22 heures et 5 heures du matin n'y a-t-il pas moyen de faire en sorte qu'ils soient au vert par défaut ? Est-ce que la Municipalité a remarqué des effets positifs à ces feux constamment au rouge ? N'y a-t-il pas une solution ?

M. Haldimann affirme que la Municipalité a entendu cette plainte qu'elle transmettra à la nouvelle Municipalité qui reviendra avec des commentaires en septembre.

Mme Suva a découvert par hasard que l'un des chefs de service de la Commune a acquis récemment un poste dans un Conseil d'administration en relation avec le domaine d'activités dans lequel il travaille à Rolle. Est-ce que la Municipalité est au courant, est-ce que le chef de service travaille à 100% et si tel est le cas y a-t-il un problème de collusion ?

Le Syndic informe que la Municipalité a signifié à la cheffe de service des services techniques de démissionner de ce poste. La Municipalité était donc au courant et ce cas est réglé.

M. Founou a remarqué qu'au bord du lac se trouve une colonie de cormorans qui s'attaquent aux arbres. La Municipalité peut-elle entreprendre une action face à un nombre de cormorans toujours plus important ?



Mme Choulât Pugnale confirme que lorsqu'elle a débuté son mandat en 2016, Mme Byrne Garelli l'avait interpellée par rapport à ces cormorans. Depuis le port on voit des arbres qui furent magnifiques et qui sont blancs et recouverts de fientes, donc morts à présent.

C'est un grand souci et de plus en plus ceux qui sont proches de l'île de la Harpe sont touchés. La voirie et le garde-port sont très attentifs à ce que les arbres de l'île soient préservés.

M. Ansermoz, qui préside la commission des arbres, a déjà étudié ce problème et la commission des arbres est intervenue au niveau cantonal, mais les cormorans étant protégés elle n'a pas pu obtenir gain de cause et les dégâts se poursuivent.

Mme Choulât Pugnale se souvient qu'en 2016 elle avait pris contact avec un représentant de la DGE qui l'avait accompagnée pour faire le tour des arbres, et il lui avait dit alors que la législation allait changer mais on est toujours en attente du changement. Elle reprendra contact avec lui et lui répétera que les cormorans sont un vrai problème à Rolle.

Mme Ruchti signale que la législation a changé l'année précédente et à présent il est possible pour les chasseurs de tirer les cormorans.

M. Roland remarque que de nombreux jeunes profitent de se baigner depuis les quais, et se demande s'il ne faudrait pas édicter un règlement, un peu comme celui de la plage, de manière à ce que la baignade soit régulée.

M. Micello confirme que la Municipalité se soucie de cet aspect-là et effectivement, depuis l'année dernière la population s'est rabattue sur les quais pour se baigner. La sécurité publique atteste que pour le moment les choses se passent assez bien du point de vue des nuisances et de la propreté mais la Municipalité est attentive à ce qui se passe et laisse encore cette année s'écouler, la plage étant en surpopulation. En cas de besoin elle édictera un règlement spécifique.

M. Mivelaz trouve qu'il y a peu d'infrastructures disponibles à Rolle pour la baignade, et pourquoi ne pas ajouter échelles ou escaliers afin de répartir les nageurs sur l'ensemble des quais.

M. Micello, en charge du tourisme, confirme que cette question est en cours de réflexion et il reviendra prochainement avec une nouvelle proposition, pour autant que les finances communales le permettent.

M. Ansermoz profite de sa dernière présence à un Conseil après plus de 30 ans, pour remercier la Municipalité et les conseillers de leur engagement pour préserver Rolle et sa région. Il remercie également les employés de la voirie de leur travail fleuri.

M. Roland a observé que des moutons paissent derrière les tennis et il les préfère nettement aux tondeuses. Est-il prévu que leur présence soit reconduite à d'autres endroits ?

Mme Choulât Pugnale abonde dans son sens et il y a beaucoup de surfaces à Rolle qui sont des prairies fleuries, mais là où ils sont c'est le seul endroit qui peut les accueillir. Si d'autres possibilités se font jour, les moutons iront !

M. Petit prend la parole afin de remercier la Présidente pour son travail et pour la bonne tenue et gestion des débats et la fleurit sous des applaudissements nourris.

Le Syndic, afin de prendre congé des conseillers, dresse la liste des travaux accomplis par la Municipalité durant la législature, tout ceci dans un contexte financier difficile et des relations avec les autorités cantonales pour le moins tendues, ainsi que des élections complémentaires propres à ralentir tous ces processus. A cela s'ajoute la gestion d'une pandémie inédite à ce jour et qui continue à impacter la vie communale. Certains projets n'ont pas pu aboutir mais il souhaite que la nouvelle Municipalité ait au moins 50% du plaisir que les municipaux ont eu à servir et à agir pour la Commune de Rolle et 50% de moins d'ennuis...



La Présidente transmet ses remerciements pour cette dernière année de législature qui n'a pas été simple ; il a fallu quitter le Château et la Salle du Conseil, travailler différemment et à distance pour les séances de commissions et elle remercie les conseillers, qu'ils soient sortants ou restants, ainsi que le service événementiel et ENJEU pour l'assistance technique et les locaux présentement occupés. Elle remercie Françoise Tecon, Municipale sortante ainsi que Denys Jaquet, Syndic sortant, pour toutes leurs années de travail dévoué et compétent.

Mme Tecon, qui a beaucoup parlé sur tous les tons et tous les sujets durant ses treize années de législature, veut partager sa sérénité et sa bonne conscience car elle a vraiment le sentiment d'avoir accompli son travail au plus proche de sa conscience donnant tout ce qu'elle pouvait et savait faire, avec justesse ou pas. Pour elle la difficulté a été de se positionner dans ce qui peut être le plus juste, le plus légitime, le plus vrai de manière à pouvoir ensuite défendre avec pugnacité les différents projets et idées. Finalement les décisions des grands projets se prennent par le Conseil communal et la responsabilité d'un municipal est de préparer ses dossiers au mieux et elle a presque envie de dire qu'ensuite peu importe si ça passe ou ne passe pas, l'important a été de se dire que ses dossiers étaient préparés au mieux. Elle veut aussi dire que les contacts avec les professionnels qui l'ont guidée dans ses choix étaient magnifiques, ils ont nourri son plaisir au long des années. Elle est ravie de laisser son dicastère en de bonnes mains et est ravie de quitter sa fonction car elle a beaucoup d'autres choses à faire et souhaite à chacun un bel été !

Mme Choulat Pugnale remercie Françoise Tecon et Denys Jaquet qui ont fonctionné 26 ans au service de la commune pour Mme Tecon et 17 ans au service de la commune pour M. Jaquet. D'après un bref sondage, il est ressorti que l'un ou l'autre a un caractère bien trempé, est ambitieux, modéré, sérieux, fier, autoritaire, ouvert, consciencieux, soigné, et surtout ils sont beaux ! Elle a partagé avec eux énormément de bons moments, elle les remercie tous deux et leur souhaite le meilleur !

Après une remise de cadeaux et des applaudissements nourris, la Présidente lève la séance et rappelle l'assermentation du lendemain.

La séance est levée à 21h05.

Au nom du Conseil communal

Pascale Vollenweider
Présidente



Violaine Cherpillod
Secrétaire